



RAPPORT

de la Commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LE BUDGET 2020
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à cinq reprises pour l'examen du budget 2019 de la Ville de Sion, suite à la présentation générale du 21 octobre 2019. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 12 novembre 2019 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen du budget 2020, la commission a siégé dans la composition suivante

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Juillerat Olivier

Rapporteur : Amos Jérôme

Membres : Guex Johanne
Gianadda Isabelle
Pfister Brigitte
Mukuna Gabriel
Pallara-Paladini Chantal
Schüpbach Pierre
Stalder Thierry

Suppléants : Rossier Virginie
Jacquod Caterina
Boand Vincent
Dubuis Alexandre

Document de travail à l'usage du Conseil général

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Le projet de budget 2020 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Educations & Culture, Sécurité publique et Sport, jeunesse & loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 0

Question 1

Est-ce que le terrain de la voirie a été vendu ? En page 2 on nous présente un produit exceptionnel de 6mio. En 2019, on y trouvait le même élément.

Réponse

Les discussions pour finaliser l'acte de vente sont en cours avec l'investisseur concerné.

A l'heure actuelle, nous avons toujours bon espoir de recevoir un premier acompte d'ici la fin de cette année.

Remarque de la commission

La CSC se réjouit de la vente de ce terrain et attend l'évolution des encaissements annoncés (1er versement avant la fin de cette année).

Question 2

Nous avons posé la question au budget 2019 sur les charges de centralité. La réponse était que la commune allait mandater un bureau de spécialistes. Qu'en est-il de la situation actuellement ?

Réponse

Le rapport d'Ecoplan nous sera remis d'ici la fin novembre. Une communication, concertée avec les autres villes partenaires de cette étude, sera vraisemblablement effectuée d'ici la fin de cette année.

Remarque de la commission

Les membres de la CSC se réjouissent de la collaboration avec les autres villes du canton à ce sujet. Nous espérons que cela aura un impact dans les discussions avec l'Etat, et que celles-ci déboucheront sur des mesures concrètes. La CSC attend avec impatience de pouvoir prendre connaissance du rapport.

Question 3

On ne trouve plus du tout la salle de congrès et de concert dans la planification financière ? Où en est ce projet, sur lequel nous avons voté un crédit d'engagement, qui y apparaissait pour 27mio ?

Réponse

Conformément au message du crédit d'engagement, approuvé par le législatif communal en mars 2016, les investissements seront réalisés par la fondation nouvellement créée à cet effet.

La construction de la salle de congrès et de concert, respectivement du complexe immobilier de cour de gare dans son ensemble, demeure dans l'attente d'une autorisation de construire en force. A ce jour, une opposition doit encore être levée.

Remarque de la commission

La CSC a bien entendu que la construction de la salle de spectacle sera financée par une fondation. En effet, selon le message du Conseil Municipal du 22 mars 2016 pour le crédit d'engagement, la fondation apparaît clairement comme la structure juridique la plus adaptée pour cet investissement (point 9.1 du message concernant la construction d'une salle de concerts et congrès dans le complex Cour de Gare du 22 mars 2016). Ainsi, les budgets d'investissement de la Ville ne seront pas impactés par le coût de construction de la salle.

La CSC note néanmoins que la Ville de Sion subventionnera, via les budgets de fonctionnement, cette fondation.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	152.401	Impôts sur le bénéfice	59

Question 4

La CSC est inquiète de l'entrée en matière de la RFFA. Quelles solutions sont envisagées pour maintenir un budget équilibré ?

Réponse

La Municipalité partage les préoccupations de la commission sociale et culturelle. Cette réforme de l'imposition des entreprises devrait priver notre ville d'environ Fr. 4,5 mios par an à partir de 2022 (diminution progressive, sur 3 ans, du taux d'imposition des entreprises).

Pour maintenir l'équilibre financier à terme du compte de fonctionnement, le conseil municipal a lancé une analyse détaillée des tâches réalisées par l'administration. Les conclusions de cette démarche permettront au conseil municipal de proposer un certain nombre de mesures dans le cadre de nos prochains budgets.

Remarque de la commission

La CSC note que l'entrée en matière de la RFFA ne se fera pas sans conséquences pour les habitants de la ville, que ce soit en terme de prestations ou de charge fiscale.

A ce propos, la CSC note que la population sera amenée à se prononcer en cas d'augmentation des impôts sur les personnes physiques.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.301	Traitements	56

Question 5

Quelles sont les tâches dévolues à cette personne ?

Réponse

Les tâches du responsable des affaires foncières sont les suivantes :

- Gestion de toutes les affaires immobilières de la ville, soit achat, vente, location, des immeubles tant du patrimoine administratif que financier ;
- Gestion et encaissement des immeubles et appartements loués par la Ville à des tiers ;
- Secrétariat du groupe terrains.

Remarque de la commission

La CSC a pris bonne note des tâches dévolues à cette personne mais s'attend à connaître le cahier des charges du nouveau poste de chef de service 260.301. qui remplace un délégué économique.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement			

Question 6

Que représente exactement le terme innovation dans la nouvelle appellation du dicastère ?

Réponse

Le terme innovation du dicastère 2 est utilisé afin de mettre en valeur les activités innovantes développées dans le cadre du campus Energypolis. La création du futur Swiss Innovation Park, sur le territoire communal, permettra d'accueillir tant des start-up issues du Campus que d'autres entreprises actives dans les domaines innovants de l'énergie, de l'environnement, de la santé et de la bioingénierie. Les activités développées dans le cadre de l'Espace création sont aussi incluses dans ce volet innovation, ainsi que notre participation à la fondation The Ark.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>

2	Fonctionnement	266.318	Honoraires et prestations de service	70
----------	-----------------------	----------------	---	-----------

Question 7

Honoraires, études et expertises et autres prestations de service. La CSC est intéressée à connaître le sujet des études et ce que sont les honoraires et expertises ?

Réponse

Les honoraires, études et expertises pour un montant total de Fr. 270'000.- concernent :

- Les expertises environnementales
- Le cadastre du bruit
- Les études pour les constructions, infrastructures et développements
- Les études pour la réfection des tarmacs nord, sud-est et Grély
- Le projet d'approche guidage GPS des aéronefs
- Les audits pour l'OFAC
- Le diagnostic du bâtiment de l'aéroport
- Les aspects juridiques

Le support de programmes informatiques s'élève à Fr. 63'000.-.

Les certifications, pour un montant total de Fr. 30'000.-, sont les suivantes :

- Certification COFA-OFAC
- Projet SARPS
- Projet HAZID-SMS
- Formation simulateur

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Investissement	266.50	Investissements propres	169

Question 8

Qu'en est-il de la démolition du village en bois, durant l'étude des comptes 2018 on nous avait annoncé un montant de démontage de 150'000.-. Pourquoi dans ce budget ce montant est-il de 100'000.- ?

Réponse

Pour débiter la démolition, nous devons attendre l'autorisation de construire de la nouvelle halle du vol à moteur qui devrait nous parvenir en 2020. Ainsi, la démolition pourrait débiter fin 2020 et se terminer en 2021. Les Fr. 100'000.- ne sont que les travaux planifiés en 2020.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissement	260.365	Institutions privées	224

Question 9

Quels sont les critères de l'octroi d'une subvention « Espace Création » ? Quel est le fonctionnement financier ? Quelle est la durée d'un contrat ?

Réponse

La Ville a signé avec la Fondation Inartis un contrat de prestations qui couvre le développement, la gestion et l'animation de la plate-forme Espace Création.

Afin d'assurer ce mandat, la Fondation Inartis reçoit une subvention annuelle de Fr. 400'000.-. La Ville met, en sus, les locaux à disposition pour une valeur de Fr. 200'000.-.

Sauf résiliation par l'une des parties, le contrat de prestations est reconduit tacitement d'année en année.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissement	260.365	Institutions privées	224

Question 10

Aide au développement économique. Pourquoi ce poste est-il en constante augmentation ?

Réponse

Le budget de la rubrique 260.365, dans son ensemble, n'a pas augmenté mais a diminué de -12,8% depuis 2017, soit :

- budget 2020 : -7,8% versus le budget 2019 ;
- budget 2019 : +1,7% versus le budget 2018 ;
- budget 2018 : -12,9% versus le budget 2017.

Concernant la rubrique 260.3650.7 (aide au développement économique), l'importante variation entre le budget 2018 et les comptes 2018 s'explique, entre

autre, par l'abandon d'un important projet. En 2019 les projections montrent des dépenses réelles proches du budget de Fr. 80'000.-.

Le budget 2020 de Fr. 100'000.- prévoit des actions supplémentaires afin de soutenir l'économie locale, dont le développement de la marque territoriale.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	300.366	Subventions accordées	79

Question 11

Quelle est la raison de cette aide particulière ? Quel est le risque de voir cette situation se multiplier ?

Réponse

Cette somme prévue au budget 2020 pourrait être payée à des parents qui amèneraient à l'école leurs enfants eux-mêmes de leur domicile souvent éloigné et pas desservi par les transports publics ou scolaires, ce qui évite la mise en place d'une ligne de bus ou d'un transport officiel nettement plus cher.

Comme les critères appliqués sont assez stricts, nous ne pensons pas que ces situations se multiplieront. En effet, ces trois dernières années, nous n'avons octroyé aucune subvention.

Remarque de la commission

La commission prend note des critères pour obtenir ces subventions : distance supérieure à 2 km d'un arrêt de bus et/ou plus de 30 minutes de marche.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	308.436	Dédommagement de tiers	83

Question 12

Que sont ces dédommagements de tiers ?

Réponse

Ces dédommagements de tiers comprennent :

- Remboursements de traitements (SUVA, assurance accidents, caisse de compensation, assurance perte de gains, cours J+S, ...)
- Frais facturés aux CO de Sion ainsi qu'à l'ECCG-EPP concernant les charges de fonctionnement des bâtiments à St-Guérin
- Indemnités d'assurances

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissement	308.50	Investissements propres	175

Question 13

Mise aux normes feu et sismique. Quel est exactement la planification des cours de préventions incendie et catastrophe dans les centres scolaires ? Nous voyons des postes dans les investissements mais qu'en est-il de l'éducation, les enseignants et les élèves sont-ils formés régulièrement aux procédures à suivre à l'école obligatoire ? Qu'en est-il de l'ECCG/EPP dont les bâtiments sont communaux et l'école cantonale ?

Réponse

Depuis plus de deux ans déjà, le centre de secours et d'incendie (CSI), en collaboration avec la direction des écoles, organise une formation à la prévention Incendie pour le personnel et les élèves 1H-8H de la ville de Sion. Quelques semaines après la formation, un exercice d'évacuation est organisé pour chaque centre (exercice test, durée 30 minutes). En fonction de la disponibilité du CSI, les derniers centres scolaires, c-à-d Châteauneuf, Bramois et Collines recevront cette formation durant la présente année scolaire.

Pour les années à venir, le CSI et la direction des écoles sont en train de mettre en place une nouvelle planification. Il est prévu que les enseignants et tous les élèves de 1H-8H

recevront une information sur la prévention incendie au minimum tous les 2 ans et que chaque centre scolaire réalisera un exercice d'évacuation au minimum tous les 2 ans également.

Au sujet des normes et des dangers sismiques, la direction des écoles, après avoir pris contact avec le centre pédagogique pour la prévention des séismes CCPS, rattaché à la

Haute Ecole d'Ingénierie de Sion, invite et encourage chaque enseignant(e) à visiter et à suivre les modules proposés par la Haute Ecole.

En ce qui concerne l'ECCG-EPP, la ville de Sion s'occupe de mettre aux normes les bâtiments, tandis que la formation ainsi que les différents exercices sont de la compétence de la direction de l'ECCG-EPP.

Remarque de la commission

La CSC est satisfaite de savoir que les exercices feu sont programmés à intervalle de 2 ans et contente d'apprendre que les centres de Châteauneuf, Bramois et Collines débiteront ce rythme d'exercice cette année scolaire.

En ce qui concerne la prévention sismique, la CSC est heureuse de constater que la Direction des écoles aie pris la décision d'informer les élèves directement dans leurs

cursus et de mettre à disposition des classes des posters concernant les comportements à adopter en cas de séisme.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	401.366	Subventions accordées	96

Question 14

Qu'entend-on exactement par : « Une attention particulière devra être apportée sur le transfert des dossiers Croix-Rouge au canton et aux communes ainsi que sur l'exploitation de l'employabilité. » ?

Réponse

Un certain nombre de situations au bénéfice de permis B humanitaire ou F admis provisoire sont transmis après 5 ans respectivement 7 ans à charge de l'aide sociale communale. Celles-ci devraient augmenter en 2020.

Dans la continuité des efforts entrepris en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, le CMS est particulièrement attentif aux défis inhérents à cette catégorie de population. Fréquemment, les moyens mis en œuvre doivent agir sur plusieurs niveaux : culturels, linguistiques, qualifications identifiées et reconnues, contexte familial, traumatisme liée au trajet jusqu'à l'arrivée en Suisse, etc.

Ces nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale requièrent dès lors un accompagnement soutenu afin d'atteindre l'autonomie sociale et financière visée par le dispositif légal.

Remarque de la commission

La CSC est heureuse d'apprendre que le service s'attend à une stabilité voire une baisse des charges de l'aide sociale.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	402.365	Subventions accordées	96

Question 15

La CSC salue l'adaptation salariale des éducateurs/trices de la petite enfance. Est-ce que ceux-ci sont satisfaits de cette adaptation ?

Réponse

Le personnel de l'ASLAE et plus particulièrement les équipes éducatives sont globalement satisfaits des adaptations salariales effectuées sur les années 2019 et 2020. Partant, elles sont naturellement reconnaissantes à l'égard des contributeurs que sont l'Etat du Valais et la Ville de Sion.

Ces modifications permettent au personnel de l'association faitière sédunoise chargée de la prise en charge de la petite enfance de bénéficier de conditions en faveur de son personnel qui la situe désormais dans une moyenne raisonnable.

Le comité de l'Association et l'ensemble du personnel tiennent à rester vigilants sur l'attractivité du plus grand employeur valaisan des structures de la petite enfance afin de rester compétitif.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Investissement	401.365	Institutions privées	228

Question 16

Diminution de 60'000.- depuis 2018. Pourquoi une telle baisse ?

Réponse

Les subventions ordinaires de cette rubrique s'élèvent à Fr. 333'000.-. L'année 2018 fut particulière puisque deux projets spécifiques furent soutenus soit une contribution en faveur du couvert de l'EMS de Gravelone (Fr. 50'000.-) ainsi que la participation à un ouvrage retraçant l'histoire de la Pouponnière et de sa fondatrice (Fr. 10'000.-).

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement			

**Question
RAS**

Réponse

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Investissement			

Question
RAS

Réponse

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement			

Question
RAS

Réponse

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement			

Question
RAS

Réponse

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement			

Question
RAS

Réponse

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissement			

Question
RAS

Réponse

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement			

Question
RAS

Réponse

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	856.365	Institutions privées	234

Question 17

Quel est l'objectif de ce projet pilote ? Est-ce que la ville en retire réellement quelque chose ? Encore combien de temps durera ce projet ?

Réponse

Il est prévu en 2020 et sous réserve du bouclage du budget avec les autres partenaires, de tester la circulation de navettes en mode « transport à la demande » dans la région d'Uvrier avec rabattement à la gare de St Léonard. Les navettes sédunoises sont par ailleurs dans les expériences candidates du projet mené par le consortium européen AVENUE, piloté par l'Université de Genève et pour lequel le MobilityLab est un des répondants.

Remarque de la commission

La CSC se réjouit de découvrir les résultats du projet transport à la demande à Uvrier et restera attentive quant à l'utilité du projet des navettes autonomes.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	850.58	Autres dépenses	209

Question 18

Que sont les études programmatiques et l'analyse des zones réservées ? Est-il possible d'avoir le détail de ce poste ?

Réponse

Les études prévues concernent principalement le développement des planifications sur le secteur « Ronquoz21 » suite à la désignation du lauréat du concours d'urbanisme en décembre 2019 mais également une part pour les prestations en lien avec le développement du secteur des Mayens-de-l'Ours et la poursuite des travaux concernant le PAZ-RCCZ avec le projet de délimitation du périmètre d'urbanisation (incluant les zones réservées subséquentes) qui doit être finalisé en 2021.

Remarque de la commission

La CSC est satisfaite d'apprendre que le parking Silo aura plusieurs affectations (Ronquoz 21, P+R, Epfl, Hes etc.) en plus de servir de parking de départ de la télécabine.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	852.50	Investissements propres	209

Question 19

Quelle est l'affectation prévue pour le terrain des Potences suite au transfert des serres à Bellini ?

Réponse

Il est prévu de développer un quartier mixte couplé avec la réalisation d'un parc urbain.

Remarque de la commission

La CSC attend avec intérêt la réalisation d'un éco quartier aux Potences.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	852.50	Investissements propres	209

Question 20

Quels sont les plans d'aménagement qui sont prévus pour les espaces publics pour les 1mio mis au budget ?

Réponse

Les principaux espaces publics concernés sont : l'aménagement de la rue de l'Industrie pour accueillir les nouveaux usagers du Campus EPFL-HES qui ouvrira à la rentrée scolaire 2020-2021, la participation aux aménagements à la rue du Midi, la participation aux aménagements de la rue de la Blancherie dans la suite du projet déjà mis en œuvre, la mise en place d'une signalétique piétonne touristique, la participation d'un réaménagement de la place de la gare sud avec les CFF.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	856	Mobilité	210

Question 21

Pourquoi prévoir 200'000.- pour la liaison plaine-montagne alors que le projet n'a pas encore obtenu la concession de la part de la Confédération ?

Réponse

La mise à l'enquête du projet engendrera certainement quelques oppositions. Les montants serviront à honorer les prestations des mandataires qui seront appelés à fournir des éléments pour contrer les oppositions.

Remarque de la commission

La CSC prend note de cette réponse mais constate qu'elle ne correspond pas au libellé annoncé (poursuite des études et de la procédure de demande de concession).

Le montant de Fr. 200'000.- paraît élevé pour uniquement contrer les éventuelles oppositions.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement			

Question RAS

Réponse

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Investissement	901	Centres sportifs	215

Question 22

Est-ce qu'il y a des accords avec les collèges pour l'utilisation des infrastructures en dehors des horaires scolaires ? par exemple : Terrain au-dessus du collège de la Planta.

Réponse

En raison de l'utilisation par les collèges sur le temps scolaire et la nécessité de laisser ses surfaces au repos afin d'en préserver l'usage possible, il n'y a pas de possibilité de mutualiser ces surfaces plus que de raison.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
---------------	---------	------------------	-------	------

9	<i>Investissement</i>	903.50	<i>Investissements propres</i>	216
---	-----------------------	--------	--------------------------------	-----

Question 23

Concernant la patinoire de l'Ancien Stand, est-ce que la mise en conformité concerne également les fuites du toit ou uniquement le système des compresseurs ?

Réponse

Non, cela fait l'objet d'un suivi séparé. Une réparation ponctuelle a été effectuée sur la zone buvette afin de garantir provisoirement une étanchéité de la toiture. Pour l'heure et selon son état de vétusté, nous étudions une solution chiffrée pour la réfection de cette toiture.

Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Document de travail à l'usage du Conseil général

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

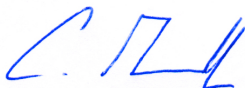
La CSC accepte le budget 2020 dans la version proposée.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2020.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 11 membres présents, le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

Le président :

Christian Mirailès



Le rapporteur :

Amos Jérôme



Sion, le 20 novembre 2019

Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences - Projet de budget 2020

Membres permanents

	23.10.19	24.10.19	11.11.19	12.11.19	18.11.19
Mirailès Christian - Président	x	x	x	x	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x	x	x	x
Amos Jérôme - Rapporteur	x	x	excusé	excusé	remplacé
Gianadda Isabelle	x	x	x	x	x
Guex Johanne	x	x	x	x	x
Jacquier Michael	remplacé	x	x	x	x
Mukuna Gabriel	x	x	x	x	x
Pallara - Paladini Chantal	remplacée	x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x	remplacée
Schüpbach Pierre	x	x	x	remplacé	x
Stalder Thierry	x	remplacé	x	x	x

Membres suppléants

Rossier Virginie	x			x	
Jacquod Caterina	x	x			
Boand Vincent					x
Dubuis Olivier					x

Total 11 11 10 10 11